



## Note de préparation au comité syndical du 1<sup>er</sup> mars 2016 – 17h30 à la CCIB à Lagrand

### DÉLIBÉRATIONS

Désigner un président de séance.

#### 1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Présentation du compte de gestion établi par le Receveur pour l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

#### Projet de délibération n°2016-007 :

Approbation du compte de gestion établi par le Receveur pour l'exercice 2015.

#### 2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

##### Contexte :

Le compte administratif s'établit comme suit :

##### INVESTISSEMENT

- Réalisé en dépenses investissement : 373 373,88 €
- Réalisé en recettes investissement : 351 824,31 €
- Soit un déficit de – 21 549,57 €

##### FONCTIONNEMENT

- Réalisé en dépenses de fonctionnement : 497 446,20 €
- Réalisé en recettes de fonctionnement : 538 043,70 €
- Soit un excédent de 40 597,50€

**Les résultats des comptes de 2014 :**

Investissement : excédent de 231 409,71 €

Fonctionnement : déficit de 431,43 €

**Les restes à réaliser à reporter sur 2016 sont :**

Dépenses d'investissement : 139 454,80 €

Recettes d'investissement : 90 247,40 €

### Projet de délibération n°2016-008 :

Vote du compte administratif : Suite à la présentation du compte administratif, conforme au compte de gestion présenté en comité syndical du 1<sup>er</sup> mars 2016, il est proposé d'approuver le compte administratif dressé pour l'exercice 2015.

## 3- AFFECTATION DES RÉSULTATS

### Contexte :

Le compte administratif s'établit comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	Réalisé
Dépenses	- 373 373,88 €	- 139 454,80 €	- 497 446,20 €
Recettes	351 824,31 €	90 247,40 €	538 043,70 €
Report 2014	231 409,71 €		-431,43 €
<b>Résultat à reporter</b>	<b>209 860,14 €</b>		<b>40 166,07 €</b>

### Projet de délibération n°2016-009 :

Affectation des résultats du compte administratif 2015 au budget 2016 de la manière suivante :

**Investissement : 209 860,14 € au compte 001 (recettes)**

**Fonctionnement : 40 166,07 € au compte 002 (dépenses)**

## 4- VOTE DU BUDGET

### Contexte :

Le budget est proposé conformément aux orientations budgétaires retenues lors du comité syndical du 9 février 2016, selon les chiffres suivants :

- Total du budget de fonctionnement (équilibré en recettes et dépenses) = 633 017,94 €
- Total du budget d'investissement (équilibré en recettes et dépenses) = 706 124,01 €
- **Budget total :**
  - **Dépenses = 1 339 141,95 €**

- Recettes = 1 339 141,95 €

## Projet de délibération n°2016-010 :

Approbation du budget primitif 2016

### 5- PARTICIPATIONS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

#### Contexte :

Les participations des communautés de communes sont présentées pour les deux scenario (poste ingénieur PAPI à 80 % et poste ingénieur PAPI à temps plein) dans les tableaux suivants :

Création d'un poste PAPI	Temps plein	Temps 80 %	Différence
COMMUNAUTE DES COMMUNES BUËCH DEVOLUY	42 146,74 €	41 110,58 €	1 036,16 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DE RIBIERS VAL DE MEOUGE	9 085,75 €	8 862,38 €	233,37 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DES HAUTES BARONNIES	5 600,26 €	5 462,58 €	137,68 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SERROIS	10 073,18 €	9 825,53 €	247,64 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU LARAGNAIS	27 362,52 €	26 689,82 €	672,70 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES INTERDEPARTEMENTALE DES BARONNIES	7 685,55€	7 496,61 €	188,95 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU HAUT BUËCH	8 535,58 €	8 325,74 €	209,84 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SISTERONNAIS	16 664,65 €	16 254,96 €	409,69 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU DIOIS	974,93 €	950,96 €	23,97 €
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES</b>	<b>128 129,17 €</b>	<b>124 979,17€</b>	<b>3 150,00 €</b>

## 1. Création d'un poste PAPI à 80 % temps de travail

Les participations de 2016 ont été réparties sur un montant total équivalent à celui de 2015.

**Participations totales : 124 979,17 € réparties :**

- **91 175,00 € en fonctionnement (dont 17 352 € d'études)**
- **33 804,17 € en investissement**

Les tableaux ci-dessous présentent les participations par section :

### **Fonctionnement :**

COMMUNAUTE DES COMMUNES BUËCH DEVOLUY	29 991,06 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DE RIBIERS VAL DE MEOUGE	6 465,30 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DES HAUTES BARONNIES	3 985,07 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SERROIS	7 167,94 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU LARAGNAIS	19 470,80 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES INTERDEPARTEMENTALE DES BARONNIES	5 468,94 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU HAUT BUËCH	6 073,80 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SISTERONNAIS	11 858,34 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU DIOIS	693,75 €
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>91 175,00 €</b>

### **Investissement :**

COMMUNAUTE DES COMMUNES BUËCH DEVOLUY	11 119,53 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DE RIBIERS VAL DE MEOUGE	2 397,08€
COMMUNAUTE DES COMMUNES DES HAUTES BARONNIES	1 477,51 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SERROIS	2 657,59 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU LARAGNAIS	7 219,02 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES INTERDEPARTEMENTALE DES BARONNIES	2 027,67 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU HAUT BUËCH	2 251,93 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SISTERONNAIS	4 396,62 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU DIOIS	257,21 €
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS A L'INVESTISSEMENT</b>	<b>33 804,17 €</b>

## 2. Création d'un poste PAPI à temps plein

Les participations de 2016 ont été réparties sur un montant total équivalent à celui de 2015 (auxquelles ont été ajoutées les dépenses liées à la création de poste d'ingénieur en hydraulique fluvial, soit 3 150 €).

**Participations totales : 128 129,17 € réparties :**

- **94 325,00 € en fonctionnement (dont 17 352 € d'études)**
- **33 804,17 € en investissement**

### **Fonctionnement :**

COMMUNAUTE DES COMMUNES BUËCH DEVOLUY	31 027,22 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DE RIBIERS VAL DE MEOUGE	6 688,67 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DES HAUTES BARONNIES	4 122,75 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SERROIS	7 415,58 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU LARAGNAIS	20 143,50 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES INTERDEPARTEMENTALE DES BARONNIES	5 657,88 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU HAUT BUËCH	6 283,65 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SISTERONNAIS	12 268,04 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU DIOIS	717,72 €
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>94 325,00</b>

### **Investissement :**

COMMUNAUTE DES COMMUNES BUËCH DEVOLUY	11 119,53 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DE RIBIERS VAL DE MEOUGE	2 397,08 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DES HAUTES BARONNIES	1 477,51 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SERROIS	2 657,59 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU LARAGNAIS	7 219,02€
COMMUNAUTE DES COMMUNES INTERDEPARTEMENTALE DES BARONNIES	2 027,67 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU HAUT BUËCH	2 251,93 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SISTERONNAIS	4 396,62€
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU DIOIS	257,21 €
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS A L'INVESTISSEMENT</b>	<b>33 804,17 €</b>

### Projet de délibération n°2016-011 :

Approbation des participations financières des communautés de communes pour l'exercice 2016 suivant le scénario retenu.

## 6- ÉTUDE ENDIGUEMENT GRAND BUËCH

### Contexte :

La délibération n°DE\_2015-032 du 31 août 2015 prévoyait une étude des endiguements du Grand Buëch à Aspremont pour un montant de 60 000 € HT. Les besoins ayant évolué, l'étude englobera également La Faurie pour un montant complémentaire de 40 000 € HT. L'objectif est de réaliser une étude globale des endiguements du Grand Buëch. Dans le cadre de l'avenant cette étude fait l'objet de deux projets distincts nécessitant des plans de financements dissociés pour les partenaires financiers.

### Projet de délibération n°DE\_2016-012 :

- Modification de la délibération n°DE\_2015-032 du 31 août 2015 pour un montant d'étude de 100 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre d'aménagement des endiguements du Grand Buëch.
- Maintien de la demande de subvention sur le secteur d'Aspremont pour un montant d'étude de 60 000 € H.T.
- Autorisation au président pour solliciter les financeurs pour une demande de subvention pour un montant d'étude de 40 000 € H.T

## 7- MARAIS DE MANTEYER : SUIVI DE LA VÉGÉTATION

En 2011 et 2012, un protocole de suivi de la végétation du marais de Manteyer (roselière et prairie humide) a été mis en place. L'objectif était l'analyse de l'effet de différents événements ou pratiques sur la végétation du marais : les incendies de 2011, la fauche de la roselière réalisée en 2012 et le plan de gestion pastoral en place depuis plusieurs années (mesure agro-environnementale). Une première campagne de relevés a donc été effectuée en 2011 et 2012 par Olivier Senn (écologue) lors de l'élaboration du protocole. Il s'agit, 5 ans après, de réaliser une seconde campagne de relevés afin de suivre l'évolution de la végétation. Ces résultats nous permettront d'ajuster éventuellement les pratiques en cours sur le marais pour favoriser la biodiversité. Le montant de l'étude s'élève à 3780 € TTC. Celle-ci sera financée à 100 % par l'État par le biais de la convention d'animation Natura 2000 « Buëch-Manteyer-Méouge ».

### Projet de délibération n°DE\_2016-013 :

Autorisation du Président à signer le devis d'étude d'un montant de 3780 € TTC  
Approuver le plan de financement suivant : financement Natura 2000 → 100 % État

## 8- OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE

### Contexte :

La ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 € contractée auprès de la Caisse d'Épargne arrive à échéance le 29 mars 2016,

### Considérant :

- les besoins ponctuels de trésorerie pour le paiement des actions engagées par le SMIGIBA,
- le décalage entre le paiement des factures relatives aux actions engagées et l'encaissement des subventions.

### Projet de délibération n°DE\_2016-014

Autorisation du Président à contracter, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 50 000 Euros.

Autorisation du Président à signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

Autorisation du président à procéder sans autre délibération aux tirages et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne.

## 9- PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS DE LA MÉOUGE

### Contexte :

Une étude sur le diagnostic du transport solide dans la Méouge a été réalisée en 2007 par le SIEM. Afin de pouvoir actualiser ces données et répondre aux enjeux liés aux érosions notamment, le syndicat doit pouvoir assurer un suivi de l'évolution des profils de la rivière. Aussi, il est prévu par l'action B2.31 l'acquisition de matériel topographique, de photographies aériennes pour un montant global de 25 000 € H.T

### Projet de délibération n°DE\_2016-015 :

- **D'engager** l'action relative au plan de gestion des alluvions sur la Méouge telle que définie dans l'avenant du contrat de rivière par la fiche action B2.31
- **D'autoriser** le président à signer les marchés et devis nécessaires à la réalisation de l'action notamment par l'acquisition de matériel topographique, photos aériennes ou levé LIDAR.
- **De solliciter** les partenaires financiers pour l'obtention de subventions en vue de la réalisation de l'action selon le plan de financement suivant :

	Taux d'aide	Montant
<b>Plan de gestion des alluvions de la Méouge</b>		
Agence de l'eau	50 %	12 500 €HT
Conseil Régional PACA	30 %	7 500 € H.T
Autofinancement SMIGIBA	20 %	5 000 €HT
Total Maîtrise d'œuvre		<b>25 000 € H.T</b>

## AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES

### COMITÉ DE RIVIÈRE

Le comité de rivière se réunira à Eyguians le mardi 8 mars 2016 à 10h.

A l'ordre du jour sont inscrits la signature de l'avenant de 2 ans au contrat de rivière, le bilan des actions menées en 2015 et celles programmées en 2016, l'élaboration d'un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et les informations diverses autour de la compétence GEMAPI.

### PLANNING

#### Réunions SMIGIBA :

**Date du comité de rivière :** 8 mars 2016 à 10h à la salle des fêtes d'Eyguians

**Date du prochain comité syndical :** avril/mai 2016